



Mots. Les langages du politique

91 | 2009

Que devient le pamphlet ?

Le « cas turc », révélateur d'une « exception française » ? La dimension identitaire de la candidature européenne de la Turquie à travers la presse quotidienne

Éléonore Yasri-Labrique



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/19271>

DOI : 10.4000/mots.19271

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2009

Pagination : 101-114

ISBN : 9782847881820

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Éléonore Yasri-Labrique, « Le « cas turc », révélateur d'une « exception française » ? La dimension identitaire de la candidature européenne de la Turquie à travers la presse quotidienne », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 91 | 2009, mis en ligne le 30 novembre 2011, consulté le 17 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/19271> ; DOI : 10.4000/mots.19271

Le « cas turc », révélateur d'une « exception française » ? La dimension identitaire de la candidature européenne de la Turquie à travers la presse quotidienne

À l'heure où les négociations amorcées le 3 octobre 2005 se poursuivent entre les représentants de la Turquie et ceux de l'Union européenne (UE) en vue d'une éventuelle adhésion, nous souhaitons revenir sur l'interdiscours médiatique publié à ce sujet en France entre le 1^{er} mai 2004, date de l'élargissement à 25 États membres, et le 31 mai 2005, surlendemain du « non » français au référendum sur le projet de Traité constitutionnel européen. À la lecture des articles qui composent l'ensemble du corpus, on s'aperçoit rapidement que la Turquie est souvent présentée comme une candidate à part. Il est possible d'étudier, sous l'angle de la spécificité turque, la manière dont cette problématique qui imprègne l'air du temps est abordée dans la presse. Mais il nous paraît plus intéressant d'analyser comment la réaction de l'opinion publique nationale face à la question turque semble parfois révéler une spécificité française. Cela nous amène en effet à examiner non seulement les hétéro-représentations au sein de l'imaginaire turc de la France¹, mais surtout les auto-représentations², les unes appelant les autres comme dans un jeu de miroirs. Les Turcs sont considérés comme des Européens différents des autres. Mais les Français apparaissent-ils comme des Européens semblables aux autres en tout point ? C'est surtout à cette deuxième interrogation que nous tenterons de répondre, en gardant à l'esprit l'idée qu'elle constitue également une piste de réflexion sur l'identité européenne.

Université Montpellier 3, DIPRALANG, yeleonore_2000@yahoo.fr

1. À la suite de Nicolas Monceau qui s'intéresse à « l'imaginaire européen de la Turquie » dans un article du *Monde* daté du 5 octobre 2004, nous appelons « imaginaire turc de la France » l'ensemble des représentations intracommunautaires françaises vis-à-vis des Turcs et de la Turquie.
2. Boyer (2003, p. 35) : « Il est clair que l'imaginaire ethnosocioculturel a pour objet non seulement l'identité/les identités de la Communauté (sous la forme d'auto-représentations) mais également l'identité/les identités des autres Communautés [...] et également des étrangers vivant dans l'espace communautaire (sous la forme d'hétéro-représentations). »

Présentation du corpus

Les articles que nous avons analysés sont tirés de la presse nationale. Nous avons choisi d'explorer les trois principaux quotidiens français : *Libération*, *Le Monde*, *Le Figaro* (en ligne : www.lemonde.fr, www.liberation.fr, www.lefigaro.fr). Pour cette contribution, nous avons sélectionné une centaine de textes en fonction des critères suivants :

- une pertinence formelle : ils contiennent le nom « Turquie » dans le titre ou le premier paragraphe et se présentent sous la forme d'essais ou d'entretiens d'au moins 200 mots ;
- une pertinence discursive : ils n'évoquent pas d'évènement particulier mais offrent sur la Turquie ou sur la perception de celle-ci un regard qui s'apparente à une analyse ;
- une pertinence énonciative : ils ont été signés (ou cosignés) par des rédacteurs qui font partie de l'élite intellectuelle française (journalistes, universitaires, personnalités politiques)³ ;
- une pertinence argumentative : ils ont pour objectif affiché de s'inscrire dans le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'UE et de le faire progresser, avec revendication de la subjectivité des auteurs et instauration d'un réseau de savoirs, de connaissance ou de croyance⁴ sur le sujet.

Notre corpus est donc constitué de 107 articles d'opinion⁵ : 19 tirés de *Libération*, 34 du *Monde* et 54 du *Figaro*. Cette proportion est en conformité avec l'ensemble des articles consacrés à la Turquie dans chaque quotidien. La plupart des titres mentionnent la Turquie (avec l'actualisation de ce toponyme, ou celle d'*Ankara*⁶) ou l'Europe (sous cette forme ou avec les lexèmes *l'Union*, *les Européens...* ou les deux. Ils sont généralement explicites et permettent d'entrée une lecture ciblée sur la question de l'adhésion turque à l'UE, orientée dans le sens du refus (44 articles), de la réflexion pondérée (28 articles) ou de l'acceptation enthousiaste (35 articles).

3. Leur signature révèle « une instance subjective qui joue le rôle de garant de ce qui est dit » (Maingueneau, 2005, p. 80), ce qui renvoie à la notion d'*ethos*, « à savoir l'image que l'orateur projette de lui-même dans son discours, et qui contribue puissamment à assurer sa crédibilité et son autorité » (Amossy, 2000, p. 4).
4. Charaudeau (2005, p. 32-34) : Les savoirs de connaissance « procèdent d'une représentation rationalisée sur l'existence des êtres et des phénomènes sensibles du monde » tandis que les savoirs de croyance « résultent de l'activité humaine qui s'emploie à commenter le monde ».
5. La plupart des articles sont tirés de rubriques telles que « Rebonds » dans *Libération*, « Horizons/Débats » dans *Le Monde* ou encore « Débats et opinions » dans *Le Figaro*, espaces d'expression « ouverts aux intellectuels comme aux personnalités du monde de la politique, de l'économie, etc. » (Charon, 2005, p. 35).
6. Dans les titres de la presse nationale quotidienne, « l'actualisation du nom *Ankara* est avant tout de type métonymique » (Yasri-Labrique, 2008, p. 41).

La spécificité de la candidature turque

Une dimension politique inédite

En octobre 2004, la décision de Jacques Chirac de placer en France un référendum sur la route d'Ankara semble liée à la représentation majoritaire, dans les médias et dans l'opinion publique, selon laquelle la candidature turque est essentiellement différente et vivement contestée. Plusieurs sondages indiquent en effet que l'hostilité à l'adhésion turque est massive. Selon diverses enquêtes effectuées entre 2002 et 2005, elle concerne 50 à 67 % des Français⁷.

L'annonce du chef de l'État entérine donc l'altérité de la Turquie en confortant son image de candidate particulière. Le 3 octobre, *Le Monde* relate ainsi cet évènement :

Jacques Chirac a annoncé [...] qu'il souhaitait faire amender la Constitution de telle sorte que tout projet d'élargissement de l'Union européenne à un nouveau pays soit obligatoirement ratifié par référendum par les Français. La réforme ne concernerait pas la Roumanie, la Bulgarie ou la Croatie [...] mais la Turquie, la première consultation ne devant pas avoir lieu avant « dix à quinze ans ». Dans le cas de ce pays, M. Chirac souhaite en effet que les Français « aient leur mot à dire ».

On constate que, sur le plan politique, l'approche imminente non pas de l'adhésion mais simplement des pourparlers officiels donne lieu en France à des réactions inédites dont la plus spectaculaire est l'initiative présidentielle de modifier la Constitution pour que l'entrée de la Turquie soit approuvée ou rejetée par le peuple français lors d'une consultation référendaire. Pourquoi une telle décision ? Est-elle uniquement due à la spécificité de la candidature turque ?

Cette spécificité réside dans l'essence socioculturelle du pays et dans l'ampleur des changements qu'induirait un tel élargissement. De nombreux rédacteurs des trois quotidiens, qu'ils soient journalistes ou spécialistes de la question turque, mettent d'ailleurs l'accent sur l'idée que la candidature turque est à ce point singulière qu'elle bouleverse le concept même d'Union européenne. Il semble que cette constatation fasse des Turcs des Européens à part : nombreux, tournés vers l'Asie, pauvres mais puissants, et surtout musulmans. Toutes ces caractéristiques confèrent à la Turquie sa dimension exceptionnelle : elle est « l'Autre de l'Europe »⁸ par excellence. Ce pays est en

7. Opposition à l'entrée de la Turquie dans l'UE : selon des sondages CSA, 55 % des personnes interrogées en novembre 2002, 50 % en décembre 2004, 57 % en février 2005 ; 58 % en novembre 2002 selon un sondage TNS-Sofres, 67 % selon un sondage IFOP de septembre 2005.

8. Cette expression traverse la littérature sur la Turquie. Citons Brewin qui utilise cette désignation : « *The Turk as Europe's "Other"* » et insiste : « *The European first-level image of Turkey as the other, essentially different, exists* » (2000, p. 96), ou Pricopie qui rappelle que « la tradition européenne présente toujours la Turquie comme l'Autre de l'Europe » (2007, p. 204).

quelque sorte le champion de l'altérité, ce qui en fait un atout pour les partisans de son intégration et un danger pour les opposants à cette adhésion : « le risque turc », formule fréquemment actualisée dans notre corpus, qui intègre la notion d'aventure et l'idée de menace, résume bien la perception ambiguë de la candidature turque.

Une représentation intemporelle ?

Mais l'une des questions qui traversent notre corpus est en fait de savoir si la Turquie appartient à l'Europe. La réponse à cette interrogation serait la clé ou l'aboutissement des raisonnements tenus face à cette candidature controversée. Le 5 octobre 2004, Stéphane Rodrigues, maître de conférences en droit public à la Sorbonne, introduit sa réflexion publiée dans *Le Monde* par une phrase de Walter Hallstein⁹ : « La Turquie fait partie de l'Europe : elle apporte, dans la forme la plus appropriée à notre époque qui soit concevable, la confirmation d'une vérité, qui est plus que l'expression abrégée d'une réalité géographique ou d'une constatation historique qui vaut pour quelques siècles. » Dans *Le Figaro* du 17 décembre, MM. Ahtisaari, Rocard et Rohan, responsables politiques européens, font écho à cette position. Ils soulignent certes les spécificités turques sans en minimiser le retentissement en cas d'intégration : « Du fait des caractéristiques particulières de la Turquie – sa taille, sa position géopolitique, ses traditions religieuses –, son accession à l'UE présente de gros défis et d'énormes opportunités pour chaque côté. » Mais en aucun cas ces différences ne permettent selon eux d'écarter la Turquie : eux aussi réitèrent les propos de Walter Hallstein selon lesquels « la Turquie appartient à l'Europe ».

Toutefois, le même quotidien place, dès le 17 mai 2004, la problématique turque sous les auspices esquissés par Valéry Giscard d'Estaing en 2002¹⁰. La position de l'ancien président de la République est d'ailleurs souvent mentionnée dans la presse car elle contredit quasiment toutes les déclarations faites depuis 40 ans. *Le Figaro* reprend la formule qui a fait tant de bruit au moment où s'amorçait un virage décisif dans le processus d'adhésion de la Turquie et où l'AKP (Parti pour la justice et le développement) accédait au pouvoir. Voici ce que Laure Mandeville écrit :

Depuis que le président de la Convention européenne [...] a lancé un pavé dans la mare, en affirmant que la Turquie « n'avait pas vocation à entrer dans l'Union européenne », la géographie, l'islam, la porosité des frontières turques aux trafics en tout genre, la peur de migrations massives ou l'absence de reconnaissance du génocide arménien sont tour à tour brandis comme autant de raisons de dire non aux Turcs.

9. Allocution à l'occasion de la signature de l'Accord d'Ankara en 1963.

10. Entretien accordé au journal *Le Monde* ; voir l'article « Pour ou contre l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne » du 9 novembre 2002. M. Giscard d'Estaing y affirme : « La Turquie n'est pas un pays européen. »

Ces déclarations ont troublé les dirigeants européens et les opinions publiques, ou leur ont fait prendre conscience d'une différence essentielle qui était passée inaperçue du temps de la guerre froide : la Turquie n'est pas en Europe, la Turquie n'est donc pas censée adhérer à l'UE.

Dans *Libération* du 25 novembre 2004, Pierre Weill, président du conseil de surveillance de TNS-Sofres, partisan de l'intégration turque, décide de trancher entre ces deux visions a priori inconciliables : il rappelle avec détermination que

le Conseil européen a [...] rendu ce choix irréversible voilà bientôt cinq ans, en reconnaissant, le 13 décembre 1999, que « la Turquie est un État candidat qui a vocation à rejoindre l'Union européenne sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres candidats ».

Pour lui, comme pour Michel Rocard et ses amis qui signalent également les conclusions du Conseil européen de 1999, le débat sur le « cas turc » doit être clos puisque résolu depuis plusieurs années. Cet autre point de repère récurrent dans la presse française est généralement cité pour enterrer l'idée d'altérité absolue attribuée à la candidature turque. Mais il y a dans notre corpus d'autres échos de cette mise en cause.

Une altérité irréductible ?

Dans cet interdiscours qui reconnaît presque unanimement que cette candidature se singularise soit par la nature, soit par l'ampleur des enjeux qu'elle implique, Marc Semo fait pourtant de la Turquie une candidate « comme les autres » quand il rappelle les conditions historiques de la demande turque et souligne les étapes de rapprochement entre les deux instances : « Comme n'importe quel autre candidat, [la Turquie] se doit néanmoins de satisfaire pleinement aux « critères de Copenhague ». » La comparaison assimile la Turquie aux autres candidats, même si l'énumération qui suit laisse entendre qu'il y a des particularismes turcs. Le correspondant de *Libération* suggère que cette altérité, a priori irréductible, n'est peut-être pas à toute épreuve : on peut envisager ce pays non plus sur le mode de l'autre mais sur celui du même.

Dans *Le Monde*, une réflexion plus approfondie sur les différences au sein de l'UE traverse notre corpus. Thierry de Montbrial, directeur général de l'Institut français des relations internationales, affirme le 8 juin 2004 que « pour caractériser ce vaste ensemble en voie de formation, le mot hétérogénéité [lui] paraît actuellement plus juste que celui, certainement plus rassurant et pour cela fréquemment employé, de diversité ». Il indique que l'hétérogénéité est constitutive de cette entité supranationale et explique qu'elle a été directement renforcée par l'entrée de la Grèce, pays oriental et orthodoxe. Pour ce qui a trait à la Turquie, il rappelle que cette question n'a pas « surgi du néant » et en pose les

principaux jalons historiques, notamment les déclarations faites depuis 1997 : « Le contenu de ces déclarations est toujours le même : la demande de la Turquie sera jugée à l'aune de critères objectifs, comme pour les autres candidats. » Cette formule suppose qu'il y a une volonté européenne de présenter la Turquie comme un postulant ordinaire, capable d'intégrer l'UE au même titre que tous les anciens ou les futurs impétrants. En montrant cette adhésion comme un phénomène prévu de longue date, le rédacteur souligne, quant à lui, le caractère anticipé de l'évènement, ce qui produit un effet de dédramatisation.

À la même période, dans l'article du *Figaro* intitulé « La Turquie, dossier phare de la présidence néerlandaise », le juriste Pierre Avril cite à deux reprises des propos du premier ministre des Pays-Bas. La phrase « Les sommets d'Helsinki et de Copenhague (1999 et 2002) ont déjà reconnu à la Turquie le droit d'être un jour membre de l'UE, a rappelé Jan Peter Balkenende » montre que la Turquie est une candidate à part entière, « comme les autres ». En revanche, la citation « La Turquie est un grand pays, son héritage culturel est différent, mais c'est justement ce qui fait sa valeur, a déclaré Jan Peter Balkenende, en s'adressant au citoyen européen » signale que ce pays a une spécificité culturelle non négligeable.

Parmi les nombreux textes insistant sur le caractère étranger de la Turquie à l'UE de par son essence culturelle ou de par l'ampleur des problèmes socio-économiques que son intégration impliquerait, on retrouve donc dans les trois quotidiens des documents qui, en s'appuyant sur l'histoire, réfutent l'idée d'une différence absolue de cet infatigable postulant. Pour les partisans de l'ouverture des négociations, la singularité de la candidature turque, c'est en fait le regard que portent sur elle les Européens – dont les Français –, regard qui pourrait faire d'elle le bouc émissaire d'une Europe s'interrogeant sur elle-même. L'expression « tête de Turc » est d'ailleurs employée à maintes reprises dans notre corpus, notamment dans ces titres du *Monde* : « Ankara, "tête de Turc" ? » du 13 mai 2004 ou « Le populiste et sa tête de Turc » du 17 octobre 2004. Dans la presse, l'attention du lecteur est souvent attirée sur le fait que le « cas turc » relèverait davantage du domaine de la représentation que du constat.

L'originalité de la réaction française

La spécificité turque tiendrait donc en partie à l'imaginaire des ressortissants de l'UE, qui ferait des Turcs des Européens « pas comme les autres ». Certains passages de notre corpus contredisent par ailleurs l'impression selon laquelle les Français seraient en tout point des Européens « comme les autres ». La perception française de la question turque est cependant analysée et interprétée de façon très différente d'un journal à l'autre. C'est pourquoi nous allons aborder chacun des quotidiens séparément.

Pour Libération : un « cas français »

Quand Marc Semo s'intéresse à l'hostilité des droites européennes dans son article « L'Union bien embarrassée par sa candidate », il conclut sur la situation française en ces termes : « Paradoxalement, c'est en France que l'opposition est la plus forte. Un drame pour nombre d'intellectuels turcs qui, comme Erol Ozkoray, rappellent que "la Révolution française a forgé l'idéologie de Mustafa Kemal, qui a construit la Turquie moderne sur les valeurs essentielles que sont la république et la laïcité". » Le journaliste pointe la spécificité française comme un phénomène dont l'ampleur est inédite et inattendue puisque la France serait la mieux placée en Europe pour soutenir la candidature turque. Dans son exploitation d'un sondage, le 12 octobre, le même rédacteur réaffirme cette idée : « C'est une autre exception française : le "turcoscepticisme" a le vent en poupe » ; « C'est donc seulement en France que le "turcoscepticisme", nourri par la peur de l'islam, est aussi directement relayé par une majorité de la classe politique ». Le caractère unique de cette attitude, nommée puis commentée, est souligné à deux reprises par l'actualisation de termes catégoriques. Marc Semo explique d'où elle vient et comment elle se propage, mettant en cause la plupart des responsables politiques. Un autre journaliste de *Libération* exprime la même pensée à la même date. Il s'agit de Gérard Dupuy qui écrit dans un éditorial : « Si dans tous les pays européens un débat existe, il n'est nulle part si virulent et aussi défavorable à l'ouverture. » Dans ce paysage européen, la situation française se présenterait donc comme une exception.

Ces formules qui font de la réaction majoritaire française une spécificité nationale sont récurrentes. Elles émanent de journalistes qui révèlent vraisemblablement la position de la rédaction de *Libération* en dénonçant une attitude conformiste. Elles font en effet écho à d'autres affirmations qui mettent l'accent sur un alignement général vivement critiqué. Ainsi, en octobre 2004, après le rapport de la Commission européenne rendu public le 6, Alain Duhamel précise que « la question turque envahit la scène politique française » et, deux jours plus tard, Jean-Michel Thénard insiste : « En quelques semaines, le débat sur l'adhésion d'Ankara est devenu hystérique puisque, sur cet objet extérieur, ce sont toutes les angoisses hexagonales du moment qui se sont fixées. » Ces quelques passages sont suffisamment clairs et redondants pour que l'appréhension du « cas turc » par les Français fasse d'eux des Européens à part, au moins dans ce domaine. Le quotidien évoque la perception majoritaire de la candidature turque dans l'imaginaire collectif par petites touches précises et dessine ainsi les contours d'un « cas français » quant à ces manifestations d'hostilité.

Pour Le Monde : une analyse différente

Sur l'ensemble de notre corpus, la France vue par *Le Monde* ne fait pas cavalier seul dans ses réactions à l'éventuelle entrée de la Turquie dans l'UE. Même si ce journal s'intéresse à l'opinion publique et dégage de grandes tendances liées aux représentations communautaires, il ne fait pas de l'attitude française un « cas français ». Certes, Thierry de Montbrial considère que les « élites et opinions européennes, particulièrement en France, [sont] entrées en guerre contre et beaucoup plus rarement pour la Turquie », mais cela n'isole pas les Français dans une réaction radicalement différente de celle qui se produirait ailleurs. Le journaliste Arnaud Leparmentier, qui s'exprime sur cette question en analysant les résultats de certains sondages, ne sanctionne pas la position majoritaire des Français comme une exception et désigne au contraire deux autres pays sur ce dossier, chacun à tour de rôle : l'Autriche puis l'Allemagne. Une autre allusion au regard porté par les Européens sur la question turque est émise le 15 décembre, sous une plume anonyme qui précise que « le débat est ouvert parmi les Vingt-Cinq, et en particulier en France, sur ce pays à la charnière de l'Europe et de l'espace arabo-musulman et à l'histoire à la fois européenne et asiatique ». Il est signalé que la discussion maintes fois amorcée entre dans une nouvelle phase qui concerne tous les pays membres de l'UE. L'actualisation de modalités tels que *en particulier* et *particulièrement* ne fait pas de la France une exception, elle suppose plutôt un rapport d'inclusion que d'exclusion. Pour *Le Monde*, il n'y aurait donc pas de « cas français » en ce qui concerne la question turque.

Pour Le Figaro : une interrogation cruciale

Comme *Libération*, *Le Figaro* décline le thème d'une spécificité française, mais selon deux axes précis, la conception de la laïcité et la place historique de la France dans l'UE.

Le 2 octobre 2004, Olivier Abel dénonce ce qui se cache selon lui derrière les motivations des adversaires de la candidature turque. Pour ce professeur de philosophie, le rejet français vient de là : « Nous ne concevons pas qu'il y ait d'autres voies vers la sécularisation, d'autres voies vers la distinction du théologique et du politique, que les formes prises par la laïcité française. » Ce serait donc au nom d'une volonté d'uniformisation que les Français, fiers de leur modèle laïc et de leur loi de 1905, refuseraient l'entrée d'un autre pays laïc correspondant à une autre vision. On constate que l'attitude nationale n'est pas considérée à part pour des raisons de type quantitatif, mais bien qualitatif. Les Français ont l'impression d'avoir plus ou moins répandu leur modèle dans le

reste de l'Europe¹¹ et semblent persuadés qu'ils ne l'imposeront jamais aux Turcs. Quelques jours plus tard, Alain-Gérard Slama, journaliste et historien, revient sur cette question de laïcité. Bien qu'il ne partage nullement l'enthousiasme de M. Abel pour le « oui à Ankara », il s'accorde avec lui pour dire que les deux conceptions de la laïcité sont en effet divergentes, malgré des points communs : « Pour instaurer la laïcité en Turquie, Atatürk s'est inspiré, il est vrai, du précédent français. [...] Il a choisi de s'écarter de son modèle en plaçant les responsables et les enseignants du culte sunnite sous la tutelle de l'État. » Il ne pose pas seulement une différence de perception entre les deux pays, mais une réelle incompatibilité qui tournerait à l'avantage du modèle turc au cas où la Turquie rejoindrait l'UE. Ainsi menacée, la France est vue comme une victime potentielle des Turcs (laïcs ou religieux), à la différence des autres pays européens qui « reconnaissent comme [eux] l'importance du phénomène religieux dans leur société ». Sous la plume de M. Slama, c'est bien l'exception laïque française qui risquerait d'être ébranlée en cas d'intégration turque. Sylvie Goulard se situe sur le même terrain. Après avoir cité un rapport qui signale que « la laïcité turque ne consac[r]e en aucun cas le principe d'une séparation de l'Église et de l'État telle qu'elle est pratiquée en France », elle ajoute :

Le premier ministre, Erdogan, s'est récemment flatté d'avoir envoyé ses filles aux États-Unis pour qu'elles aient la "liberté" d'étudier voilées ! Est-ce là l'attitude que nous, Français, attendons d'un possible chef de gouvernement de l'UE ?

L'apposition au pronom « nous » est significative : ce n'est pas « Européens » qui suit, mais « Français ». Une fois de plus, l'exception française concerne la laïcité. La question rhétorique permet de signifier avec force l'isolement de la France selon l'auteur.

Le 13 octobre, Alexandre Adler, spécialiste de géopolitique internationale, se place dans la peau d'un psychanalyste qui devrait parler aux Français de la question turque. Il en tire la conclusion suivante :

Il ne faut pas dire à l'opinion française que l'entrée de la Turquie n'est qu'une petite affaire, qu'elle ne présente pas grand risque [...]. Car par cette méthode, on ne fait qu'augmenter l'angoisse légitime d'un peuple fort intelligent, s'il n'est pas toujours généreux.

Les réticences françaises sont comprises ici comme les symptômes d'une inquiétude généralisée. La conclusion est cependant la même : c'est un peuple à part, envers qui il faut user d'une méthode particulière pour l'amener

11. Goulard (2004, p. 71) : « Certains Français se trompent lorsqu'ils voient l'Union européenne comme une sorte d'extension naturelle de l'État français laïc. Parmi les Vingt-cinq, la France est plutôt une exception, comme l'a montré le débat assez vif sur une éventuelle mention de Dieu dans le Traité constitutionnel. Pour la plupart de nos partenaires, le concept de "laïcité" est inconnu, intraduisible. »

à réfléchir sur l'adhésion de la Turquie. Le 30 octobre, le parlementaire UMP Renaud Dutreil favorise un angle d'approche historique et rappelle que les Français ont d'abord dit non à l'Allemagne ou à la Grande-Bretagne avant de construire ou de consolider l'Europe unie avec eux. Les Français seraient donc un peuple qui rejette avant d'accepter. Mais cette fois-ci, le « dispositif de fermeture »¹² lui semble particulier, si bien qu'il le labellise et le caractérise : « Le non turc qui monte aujourd'hui en France est inquiétant parce qu'il refuse toute perspective. » On retrouve en toile de fond la conviction commune que ce qui se passe en France par rapport à l'entrée de la Turquie est d'une autre nature que ce qui s'exprime ailleurs ou en d'autres temps. Dans un article cosigné, Daniel Billion, spécialiste du Moyen Orient, et Ahmet Insel, universitaire enseignant en France et en Turquie, constatent en décembre 2004 que l'attitude française est tout à fait spécifique au sein de l'UE. Pour eux, la situation est préoccupante : « Si cette discussion a subitement pris, depuis deux ans, une tournure particulière en France, c'est aussi parce que celle-ci s'interroge sur sa place réelle au sein de cette nouvelle Europe. » Une fois de plus, le cas de la France apparaît isolé. Ce n'est pas une question d'ampleur mais un problème d'autodéfinition. Si la Turquie entrait dans l'UE, la France se verrait confrontée à « la perte de sa position centrale ». L'idée de peur intérieure et de menace extérieure ressurgit, non plus à propos de la laïcité, mais plutôt du rôle géostratégique national au sein de cette Union dont les Français sont parmi les principaux initiateurs. Le 9 février 2005, Axel Poniatowski, député UMP, fait écho aux propos de MM. Billion et Insel sur la place de la France au sein de l'UE en cas d'adhésion turque, perspective qu'il redoute. Il conclut sa réflexion sur ces mots : « Le moment venu, nous nous prononcerons sur l'entrée de la Turquie et la décision de la France, ce jour-là, résonnera d'autant plus qu'elle sera toujours parmi les plus fondateurs des pays fondateurs. » La France aurait donc une position exceptionnelle à défendre au sein de l'UE.

Ces rédacteurs, dont la signature fonctionne à elle seule comme un argument d'autorité, mettent en lumière une sorte d'angoisse existentielle caractéristique de la France face à la question turque. Le « cas français » serait donc lié à des enjeux identitaires qui transparaissent aussi bien dans les hétéro-représentations que dans les auto-représentations traversant l'imaginaire turc de la France.

La question turque en France : un « cas européen »

Si *Libération* évoque la candidature turque dans l'optique d'un « cas turc » au niveau de l'objet des représentations et d'un « cas français » en ce qui concerne les porteurs de cet imaginaire, *Le Monde* fait davantage de cette pro-

12. Expression empruntée à Jean-Paul Honoré (1994, p. 42).

blématique qui concerne à égalité les deux parties (et leurs partenaires) un « cas européen ». Il est en effet frappant de constater que, de même qu'il n'y a pas de « cas français » dans *Le Monde*, il n'y a pas non plus de « cas turc ». Malgré la pluralité des voix qui se font entendre et le pluralisme d'idées qu'elles expriment, on note une tendance à l'équilibre qui se manifeste par ce mouvement de balancier quasi permanent entre dissemblance et similitude. Pour ce quotidien, la Turquie n'apparaît pas comme « l'Autre de l'Europe » mais comme un candidat parmi d'autres, certes « difficile », mais pour l'adhésion duquel la polémique passionnée se nourrit de représentations et non pas de réalités. Dans les colonnes du *Figaro*, il existe bien un « cas français » qui se différencie nettement de ce que nous avons vu pour *Libération* ; c'est une exception non plus par l'ampleur des réactions mais par la nature de celles-ci. Les mentions de cette spécificité sont plus nombreuses, et elles apparaissent aussi bien sous la plume des partisans de l'adhésion turque que de ses adversaires. La plupart en font un problème qualitatif et non plus quantitatif : les Français sont à part, notamment parce qu'ils ont un modèle laïc à défendre et des angoisses existentielles qui résultent de leur place historique dans l'UE, que l'entrée de la Turquie mettrait en péril. Pourtant, les partisans de l'ouverture pensent que cette perspective est plutôt un défi et que la France, sa laïcité ou son rôle dans l'UE ne seraient en rien diminués par ce nouvel élargissement. Le « cas français » vu par *Le Figaro* offre donc plusieurs niveaux de lecture et s'intègre dans un cadre de réflexion plus large, celui d'une identité européenne en question(s).

Un enjeu identitaire incontesté

L'adhésion controversée de la Turquie à l'UE rassemble rarement ses sympathisants et ses détracteurs, retranchés dans des camps opposés aux points de vue inconciliables. Le juriste Pierre Avril, passant en revue, dans *Le Figaro* du 16 décembre 2004, l'argumentaire des adversaires et des partisans de l'intégration turque, souligne cependant : « Si la Turquie devient, dans dix ou quinze ans, membre de l'Union européenne, l'Europe ne sera plus la même. Voici l'un des rares points de consensus entre les pro- et les anti-Ankara. » Il y aurait donc un terrain d'entente entre les turcophiles et les turcosceptiques : les enjeux de ce processus d'adhésion sont particuliers et, quel qu'en soit le résultat, il aura des répercussions fondamentales dans les consciences, aussi bien en Europe qu'à l'étranger. Pourquoi ? Vraisemblablement parce qu'il touche avant tout aux représentations identitaires des uns et des autres. Dans notre corpus, certains se préoccupent d'ailleurs de l'identité turque. C'est le cas par exemple de Jean-Dominique Giuliani qui, dans *Le Figaro*, classe la Turquie comme une candidate à part sans toutefois nier son ancrage européen. Craignant plutôt qu'elle ne devienne « un grand pays européen », le président

de la Fondation Robert Schuman suggère une alliance au lieu d'une intégration, alliance qui « respecterait cette identité dont les Turcs sont si fiers ».

Une identité européenne à (re)définir

Mais la plupart des rédacteurs s'intéressent davantage à l'identité européenne. Le 9 juin 2004, Marc Semo constate dans *Libération* : « Les Européens commencent à s'interroger sérieusement sur les frontières et les fondements de l'identité culturelle de l'Union. » Le 6 octobre, Alain Lamassoure dénonce, dans *Le Figaro*, la décision européenne de reconnaître la candidature turque : « En acceptant de classer la Turquie parmi les pays candidats à l'adhésion, le Conseil européen de décembre 1999 a abandonné d'un coup le seul critère objectif et a compromis la fixation même de frontières ultimes de l'Union. » Pour lui, le critère géographique est intangible : la Turquie n'étant pas en Europe, sa candidature, bien que validée, est non recevable. Il suggère aussi que, quel que soit le motif d'exclusion de la Turquie, ses partisans feront de l'UE un territoire réservé en fonction de facteurs religieux, économiques ou raciaux. Mais même s'il refuse d'entrer dans un processus de labellisation lourd de connotations, son premier argument fait de la Turquie une *persona non grata* au sein de l'UE. Le 25 novembre, Valéry Giscard d'Estaing, qui partage son opinion, énumère un certain nombre de données caractéristiques, selon lui, de l'identité européenne, puis affirme :

Aucun de ces éléments n'a été partagé par la Turquie. Le fait de le constater n'implique pas de jugement péjoratif ! La Turquie a développé en parallèle sa propre histoire et sa propre culture qui appellent le respect. Mais constatons objectivement que les fondements identitaires [...] sont différents.

Bien que l'ancien président de la République refuse d'admettre la prégnance de l'imaginaire collectif dans tout ce qu'il aurait d'émotionnel, il revendique son bien-fondé dans un cadre raisonné, argumenté, voire scientifique. Enfin, Axel Poniatowski, le 9 février 2005, envisage avec une relative sérénité un élargissement de l'UE :

Au 1^{er} janvier 2007, nous accueillerons la Roumanie et la Bulgarie, et le principe de l'intégration de la Croatie, la Bosnie, la Macédoine, la Serbie, l'Albanie, le Kosovo et le Monténégro est inscrit dans les faits. Nous serons alors trente-quatre et même trente-sept si les pays slaves de l'ex-URSS [...] nous rejoignent. Trente-sept mais tous Européens.

Contrairement à la plupart des opposants à l'adhésion turque, il ne craint pas un élargissement massif de l'UE, pour peu que l'unité géographique, la continuité territoriale et une certaine harmonie culturelle puissent prévaloir. Et il enchaîne aussitôt : « L'adhésion de la Turquie est en revanche une tout autre affaire. [...] L'adhésion pure et simple de la Turquie sonnerait le glas d'une

unité de civilisation et d'identité.» L'idée de la mort de l'Europe est sous-jacente; l'intégration turque serait mortifère. Quant à Ahmet Insel et Didier Billion, ils réexaminent les arguments « qui s'appuient sur une conception essentialiste de l'Union européenne » puis, refusant de se laisser enfermer par « une barrière infranchissable sur la base d'une différence culturelle », ils expliquent aux lecteurs que « c'est donc de l'identité de l'Union européenne dont nous discutons aujourd'hui à travers le cas turc ». Une approche qui trouve des échos dans *Le Monde* sous la plume de Nicolas Weill qui affirme, le 29 septembre 2004, que la question turque « renvoie le continent européen à sa propre identité », puis sous celle de Jérôme Bourdon le 9 novembre. Pour lui, « la Turquie peut changer. L'Europe aussi », et cette notion de changement n'est pas forcément liée à l'intégration future et lointaine de la Turquie dans l'Europe. C'est un phénomène plus global auquel il faut se préparer. Dans ce contexte, il considère que « la Turquie est ici un prétexte à débattre d'une affaire d'identité conçue comme essence et éternité ». La question turque joue donc un rôle de catalyseur dans l'interrogation sur l'identité européenne¹³. Elle bouleverse les repères établis et suppose l'invention de nouvelles solutions à des problèmes qui paraissaient résolus. Où commencent et où s'arrêtent les frontières du continent? Que faire de cette candidature acceptée, mais ne correspondant apparemment pas aux principes de l'Union qui ne peut accepter en son sein que des pays européens? Et plus crucial encore, que signifie aujourd'hui être européen ?

Au-delà des contestations politiques qui, depuis 2002 notamment, ont remis en cause l'affirmation du caractère européen de la Turquie, reconnu en 1963, et sa vocation à intégrer l'UE, entérinée en 1999, l'étude des représentations communautaires actuelles met en valeur des éléments affectifs et psychologiques déterminants pour l'avenir des relations internationales. En France, bien que l'interdiscours médiatique ne soit pas homogène, la question turque a soulevé en 2004-2005 des réactions d'hostilité particulièrement marquées et montré l'attachement des Français à leur conception de la laïcité, ainsi que leur inquiétude à l'idée de perdre leur place prépondérante au sein de l'UE. Sur ces deux plans, la simple ouverture des négociations avec la Turquie est perçue comme une menace pour une France qui se sent vulnérable. L'effet de dramatisation étant intense dans la presse quotidienne, l'adhésion

13. Selon de nombreux auteurs, la dimension identitaire de la candidature turque est primordiale. Robin (2000, p. 3) souligne : « Le cas de la Turquie pose à l'Europe la question de son identité mais il n'y a pas à espérer qu'il lui apporte une réponse », ce à quoi semble répondre Roy (2004, p. 28) : « C'est [...] aux Européens de s'entendre sur la définition de l'Europe : le débat sur l'entrée de la Turquie apporte une contribution essentielle. » Plus tard, Göle confirme : « La Turquie est une pièce majeure dans cette conversation intra-civilisationnelle. [...] Les musulmans et les Européens cherchent les uns comme les autres à surmonter le sentiment de perte qu'ils éprouvent en présence de l'autre en dressant des frontières identitaires. » (Göle, 2005, p. 29)

turque se présente quelquefois, dans les articles d'opinion, comme un cataclysme inéluctable. Le « risque turc » se mue en un « défi européen » d'autant plus important à relever qu'il pose la question de l'identité européenne et finit par interroger sur l'interprétation des principes constitutifs de notre Union et la définition des valeurs qui la fondent.

Références

- AMOSSY Ruth, 2000, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan Université.
- BOYER Henri, 2003, *De l'autre côté du discours*, Paris, L'Harmattan.
- BREWIN Christopher, 2000, « The image of the Turk in Europe », *The image of the Turk in Europe from the Declaration of the Republic in 1923 to the 1990s*, N. Kuran-Berçoğlu, Istanbul, The Isis Press, p. 93-106
- CHARAUDEAU Patrick, 2005, *Les médias et l'information*, Bruxelles, De Boeck Université.
- CHARON Jean-Marie, 2005, *La presse quotidienne*, Paris, La Découverte.
- GÖLE Nilüfer, 2005, *Interpénétrations. L'Islam et l'Europe*, Paris, Galaade.
- GOULARD Sylvie, 2004, *Le Grand Turc et la République de Venise*, Paris, Fayard.
- HONORÉ Jean-Paul, 1994, « De la nippophilie à la nippophobie. Les stéréotypes versatiles dans la vulgate de presse (1980-1993) », *Mots. Les langages du politique*, n° 41, *Parler du Japon*, p. 9-55.
- MAINGUENEAU Dominique, 2005, *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin.
- PRICOPIE Valentina, 2007, « La "Provocation turque". Stéréotypes français et roumains sur l'Autre de l'Europe », *Stéréotypage, stéréotypes. Fonctionnements ordinaires et mises en scène. Actes du Colloque international de Montpellier, 21, 22 et 23 juin 2006*, H. Boyer éd., t. II, Paris, L'Harmattan, p. 203-213.
- ROBIN Daniel, 2000, « L'Europe avait un sens, elle l'a perdu et n'en a pas retrouvé », *Géopolitiques*, n° 69, p. 2-3.
- ROY Olivier éd., 2004, *La Turquie aujourd'hui. Un pays européen ?*, Paris, Encyclopaedia Universalis France.
- YASRI-LABRIQUE Éléonore, 2008, « La Turquie, terre eurasiatique et république bicéphale. Ankara et Istanbul dans la presse française », *Mots. Les langages du politique*, n° 86, *Toponymes. Instruments et enjeux*, p. 37-52.